

AR Prefecture

016-200054047-20240624-2024_06_24_03-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

Au vu de ces éléments,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions faites concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz
- **FAIRE PROCEDE** à l'émission du titre de recette pour l'année 2024 pour une redevance annuelle de 947€.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 25 juin 2024

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

